Voici votre carte CIBC Costco Mastercard[MD] carte CIBC Costco World Mastercard[MD]

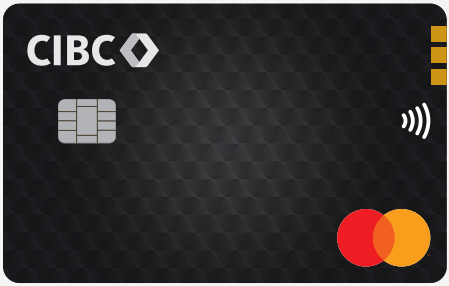

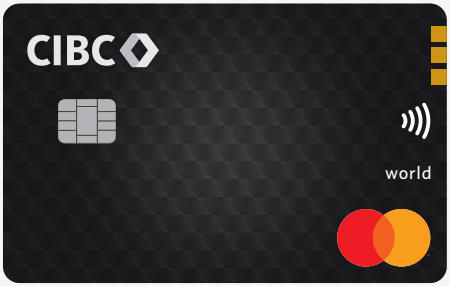

Table des matières

Obtenez des primes partout 2
Remises en argent illimitées 2
Chèques-cadeaux de remise en argent 2
Utiliser votre chèque-cadeau de remise en argent 3

Couvertures d'assurance 3
Assurance pour appareils mobiles 3
Assurance-achats et assurance garantie prolongée 3

Gérer votre carte 4
Activer votre carte 4
Choisir votre NIP 4
La simplicité et la commodité qu'offrent les relevés électroniques 4
Bloquer ou réactiver votre carte 4
Remplacer une carte perdue, volée ou endommagée 4
Alertes et sécurité 4
Renseignements améliorés sur les opérations 5

Gérer vos dépenses 5
Plans de paiement par versements MonTempo CIBC^MC 5
Rapport de dépenses en direct 5
Gestion de vos dépenses 5
Relevé mensuel optimisé 5
Alertes de dépenses 5
Gestion au quotidien 6

Façons de payer 6
Paiement sans contact et portefeuille mobile 6
Technologie de la carte à puce 6

Autres caractéristiques de la carte de crédit 6
Obtention d'avances en espèces 6
Cartes de crédit supplémentaires 7
Service de paiement automatique 7
Remplacement de la carte de crédit et jusqu'à 5 000 $ d'avances en espèces en cas d'urgence 7

Modalités relatives aux cartes de crédit CIBC Costco 8
Qui peut demander une carte de crédit CIBC Costco? 8
Avis important sur la protection des renseignements personnels 8

Remarques, marques de commerce et mentions juridiques 9

Modalités du Programme de Remises en argent 10

Coordonnées importantes 14

Voici votre carte de crédit CIBC Costco

Merci d'avoir choisi la carte de crédit CIBC Costco, vous avez fait le bon choix. Vous pouvez maintenant obtenir des remises en argent sur vos achats partout où vous magasinez et où la carte Mastercard est acceptée, y compris chez Costco. Veuillez prendre un moment pour lire le présent guide. Vous en saurez davantage sur tout ce que votre nouvelle carte peut vous offrir. Non seulement la carte CIBC Costco Mastercard vous permet d'obtenir d'excellentes remises en argent, mais elle est aussi votre carte de membre de Costco[1].

Ce guide présente les avantages de la carte CIBC Costco Mastercard et de la carte CIBC Costco World Mastercard. Il est utile de le conserver pour consultation ultérieure, car vous ne savez jamais quand vous pourriez avoir besoin des renseignements importants ou des coordonnées associées à votre carte de crédit s'y trouvant. Vous pouvez aussi accéder au guide et consulter d'autres renseignements importants sur votre carte de crédit CIBC Costco à partir du site cibc.com/costcopersonnel.

Pour connaître les autres avantages offerts par Mastercard, visitez le site mastercard.ca/avantages-des-cartes. Pour la carte CIBC Costco World Mastercard, visitez le site mastercard.ca/worldfr.

Obtenez des primes partout

3 % de remise en argent

sur les achats effectués dans les restaurants et sur les achats d'essence auprès de Costco[2]

2 % de remise en argent

sur les achats effectués dans les autres stations-service, bornes de recharge pour véhicules électriques et sur Costco.ca[2]

1 % de remise en argent

sur tous les autres achats, y compris ceux effectués chez Costco

Vous obtiendrez une remise en argent sur chaque dollar d'achat (moins les crédits et les retours). Les avances en espèces, les virements de solde, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC[MC], les paiements, les Chèques Pratiques CIBC, les opérations assimilées à des opérations en espèces, les achats effectués avec le Chèque-cadeau, les frais et les intérêts ne sont pas considérés comme des achats et ne donnent pas droit à une remise en argent.

Remises en argent illimitées

Il n'y a aucune limite aux remises en argent que vous pouvez obtenir durant l'année. Le montant de la remise en argent que vous obtenez dépend de la catégorie dans laquelle les marchands classent votre achat. Lorsque vous atteignez la limite de vos dépenses annuelles[2] dans une catégorie, vous continuez d'obtenir des remises en argent de 1 % pour le reste de l'année civile dans cette catégorie.

Chèques-cadeaux de remise en argent

En janvier, les remises en argent que vous avez accumulées au cours de l'année précédente vous seront remises sous forme d'un chèque-cadeau que vous pourrez échanger chez Costco. Vous pouvez échanger votre chèque-cadeau uniquement dans les entrepôts Costco du Canada contre presque tout ce qui s'y trouve[3]. Vous recevrez votre chèque-cadeau de remise en argent avec votre relevé de janvier, par voie numérique ou par la poste. Vous pouvez faire le suivi du total des remises en argent obtenues de janvier à décembre de chaque année en utilisant Services bancaires CIBC en direct[MD] ou l'application Services bancaires mobiles CIBC[MD] et en consultant vos relevés[3].

Votre compte doit être ouvert et en règle, ce qui signifie qu'il ne doit pas être en souffrance, au-dessus de sa limite de crédit ou suspendu. Vous devez aussi avoir une adhésion active à Costco pour être admissible au chèque-cadeau de remise en argent. L'admissibilité est déterminée selon l'état de votre compte et de votre adhésion en date du 31 décembre de chaque année. Si votre compte n'est pas admissible au chèque-cadeau de remise en argent, vous perdrez la remise en argent obtenue l'année précédente.

Utiliser votre chèque-cadeau de remise en argent

Pour échanger votre chèque-cadeau annuel de remise en argent dans n'importe quel entrepôt Costco au Canada, vous pouvez l'imprimer à partir de Services bancaires CIBC en direct[MD] ou de l'application Services bancaires mobiles CIBC[MD], ou le montrer sur l'application mobile. Si vous recevez des relevés papier, vous avez aussi la possibilité de présenter le chèque-cadeau qui a été envoyé avec votre relevé de janvier.

Le chèque-cadeau de remise en argent ne peut être échangé qu'une seule fois par le Titulaire de carte principal.

Couvertures d'assurance[4]

Les renseignements fournis dans la présente section sont d'ordre général seulement. Veuillez consulter les certificats d'assurance ci-joints pour connaître les modalités exactes de votre couverture, notamment les garanties, les conditions d'admissibilité, les restrictions et les exclusions.

Pour obtenir des renseignements ou faire une demande de règlement, visitez le site **cibc.client.insure/fr**, ou appelez au 1 866 363-3338 au Canada et aux États-Unis, ou au 905 403-3338 à frais virés de partout ailleurs.

Assurance pour appareils mobiles

Couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre appareil mobile personnel, jusqu'à concurrence de 1 000 $ CA par sinistre et par personne assurée, en cas de perte, de vol ou de dommages accidentels pendant un maximum de deux années après l'achat. La couverture est offerte lorsque le coût total du téléphone cellulaire, du téléphone intelligent ou de la tablette (ou une partie du coût si l'appareil est financé par un fournisseur de services sans fil canadien ou un fournisseur de services « Achetez maintenant, payez plus tard » canadien) est porté à votre carte de crédit CIBC Costco. Pour obtenir des précisions, consultez votre certificat d'assurance.

Assurance-achats et assurance garantie prolongée

La plupart des articles personnels neufs achetés au moyen de votre carte de crédit CIBC Costco pourraient être remplacés ou réparés, ou vous pourriez être remboursé s'ils sont perdus, volés ou endommagés dans les 90 jours suivant la date de l'achat. De plus, la garantie prolongée pourrait vous permettre de prolonger la période de garantie initiale du fabricant, jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire, pour la plupart de vos achats. Pour obtenir des précisions, consultez votre certificat d'assurance.

Ces couvertures d'assurance sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement, d'indemnisation ou de couverture d'assurance doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse vous être versée en vertu de ces couvertures d'assurance.

Gérer votre carte

La Banque CIBC vous offre un certain nombre de caractéristiques pour la gestion numérique de votre carte de crédit. Des services bancaires modernes, pratiques et sécuritaires, à vos conditions, où et quand vous le voulez. Il vous suffit d'ouvrir une session dans Services bancaires CIBC en direct ou dans Services bancaires mobiles CIBC pour commencer. Profitez de services bancaires partout où vous allez en téléchargeant notre application Services bancaires mobiles CIBC primée pour vos appareils iPhone[MD], iPad[MD] et Android[MC].

Activer votre carte

Vous venez de recevoir votre carte et vous êtes prêt à l'utiliser? Activez facilement une nouvelle carte de crédit ou une carte de remplacement en ligne en tout temps.

Choisir votre NIP

Choisissez ou modifiez facilement votre NIP en ligne, partout dans le monde, en tout temps.[5] Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/gerermacarte.

La simplicité et la commodité qu'offrent les relevés électroniques

Grâce aux relevés électroniques, vous pouvez consulter vos relevés de carte de crédit en ligne et sur votre appareil mobile. Enregistrez et imprimez vos relevés en tout temps, ou téléchargez-les pour les utiliser dans votre logiciel de gestion de finances personnelles. Protégez l'environnement en évitant ou en réduisant la paperasse par la même occasion.

Gérez vos préférences en matière de relevés en allant à l'option Services à la clientèle du panneau de navigation de gauche de Services bancaires mobiles CIBC ou de Services bancaires CIBC en direct.

Bloquer ou réactiver votre carte

Égarer une carte de crédit, c'est stressant. Grâce aux fonctions Bloquer et Réactiver, vous pouvez instantanément bloquer votre carte de crédit en quelques clics rapides et la réactiver facilement lorsque vous la retrouvez.

Remplacer une carte perdue, volée ou endommagée

En cas de perte, de vol ou de dommage, vous pouvez demander une carte de remplacement en ligne en quelques étapes faciles. Une nouvelle carte vous sera envoyée par la poste. Si vous utilisez déjà un portefeuille mobile, vous aurez un accès immédiat à votre carte de remplacement dans votre portefeuille mobile.

Alertes et sécurité

Vous pouvez établir des alertes au moyen de nos canaux numériques, et nous vous informerons de certaines activités dans vos comptes en fonction des alertes établies. Vous pouvez choisir que l'on vous avise par l'intermédiaire de votre « Centre de messages », par courriel ou par téléphone.

- **Les alertes relatives aux opérations par carte de crédit** vous permettent de suivre l'activité de votre carte de crédit et de repérer rapidement les opérations non autorisées sans avoir à ouvrir une session. Recevez des alertes en temps réel

chaque fois qu'une opération est effectuée avec votre carte. Choisissez de recevoir des alertes pour toutes les opérations ou précisez un montant au-delà duquel vous souhaitez être avisé[6].

- **D'autres alertes et rappels**, comme le moment où votre paiement minimum est exigible et où votre relevé électronique est prêt, peuvent être configurés au moyen de nos canaux numériques.

Renseignements améliorés sur les opérations

Repérez facilement vos opérations par carte de crédit et sélectionnez-les pour consulter les renseignements supplémentaires sur le marchand, notamment ses coordonnées.

Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/gerermacarte

Gérer vos dépenses

Plans de paiement par versements MonTempo CIBC[MC,7]

Lorsque vous décidez d'effectuer un achat important, qu'il s'agisse d'un article pour votre maison, d'un nouvel appareil ou de vacances, vous pouvez utiliser MonTempo CIBC. Payez à votre rythme grâce à des plans de paiement par versements à des taux d'intérêt moins élevés sur les achats admissibles portés à votre carte sur une durée fixe.
Vos achats admissibles chez Costco vous donneront droit à des taux d'intérêt privilégiés. Certaines restrictions s'appliquent. Visitez le site cibc.com/montempo pour en savoir plus.

Rapport de dépenses en direct

Obtenez un portrait plus détaillé de vos dépenses par carte de crédit et créez des budgets mensuels personnalisés.

Gestion de vos dépenses

Créez vos catégories de dépenses personnelles afin d'effectuer le suivi et la gestion de ce qui est important pour vous.

Relevé mensuel optimisé

Effectuez le suivi et la gestion de vos dépenses mensuelles et cumulatives de l'année, classées en 10 catégories de dépenses courantes sur votre relevé imprimé.

Alertes de dépenses

Établissez des alertes par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC et choisissez que l'on vous informe par téléphone, par courriel ou par message en ligne lorsque vous dépassez votre budget personnalisé ou que vous approchez de votre limite de crédit.

Gestion au quotidien

Ouvrez une session dans Services bancaires CIBC en direct ou dans Services bancaires mobiles CIBC pour vérifier le solde de votre compte, consulter vos opérations récentes, payer vos factures mensuelles ou planifier des paiements futurs. Vous pouvez également demander une augmentation de limite de crédit, des cartes supplémentaires et plus encore.

Adhérez au service À la loupe CIBC dans l'application Services bancaires mobiles CIBC[MD] pour obtenir des conseils personnalisés pour vous aider à gérer vos dépenses et à éviter les mauvaises surprises.

Façons de payer

Paiement sans contact et portefeuille mobile

Il vous suffit de payer en passant votre carte ou votre téléphone intelligent admissible devant le lecteur dès que vous voyez le symbole))) sur le terminal du marchand[8].

Ajoutez votre carte de crédit CIBC Costco à un portefeuille mobile compatible sur votre téléphone pour effectuer des achats sécurisés dans une application, en ligne ou encore en magasin. De plus, en cas de perte ou de vol de votre carte, vous aurez accès immédiatement à votre nouvelle carte de crédit dans votre portefeuille mobile pendant que vous attendez une carte de remplacement.

Technologie de la carte à puce

Les cartes de crédit CIBC sont dotées de la technologie à puce qui améliore la sécurité du système de paiement par bande magnétique.

Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/facons-de-payer

Autres caractéristiques de la carte de crédit

Obtention d'avances en espèces

Obtenez de l'argent comptant, peu importe où et quand vous en avez besoin. Vous pouvez obtenir instantanément jusqu'à 1 000 $ par jour grâce à votre carte de crédit CIBC à tout guichet automatique bancaire CIBC ou à n'importe quel guichet automatique bancaire affichant les logos des réseaux Mastercard[MD], *Interac*[MD] ou Cirrus[MD,9]. Vous n'avez besoin que de votre carte et de votre NIP. Vous pouvez aussi modifier votre NIP en ligne, où que vous soyez dans le monde, en tout temps par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC[5]. Pour en savoir plus, visitez le site cibc.com/gerermacarte.

Cartes de crédit supplémentaires[5]

Vous pouvez ajouter jusqu'à trois titulaires de carte supplémentaires, qu'il s'agisse de votre conjoint, de membres de votre famille ou de toute autre personne étant un membre actif de Costco. Des cartes supplémentaires signifient plus d'occasions d'obtenir des remises en argent.

Limites de dépenses des Usagers autorisés : Si vous avez ajouté des Usagers autorisés à votre compte, vous pouvez facilement leur fixer des limites de dépenses mensuelles pour les achats et les retraits en espèces effectués avec leur carte. En tant que titulaire de carte principal, vous pouvez surveiller leurs dépenses par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de Services bancaires mobiles CIBC et communiquer en tout temps avec nous pour modifier les limites[10].

Service de paiement automatique

N'oubliez jamais un paiement. Inscrivez-vous au Service de paiement automatique CIBC, un service automatique qui prélève le paiement de votre carte de crédit du compte bancaire de votre choix. Choisissez de régler le Paiement minimum ou le Montant exigible à la date d'échéance du paiement tous les mois. Quelle que soit l'option choisie, n'oubliez pas que si votre solde dépasse votre limite de crédit à la date d'un relevé, le montant prélevé de votre compte bancaire à la date d'échéance du paiement comprendra, le montant par lequel votre solde a dépassé votre limite de crédit.

Remplacement de la carte de crédit et jusqu'à 5 000 $ d'avances en espèces en cas d'urgence

Nous vous proposons des services simples pour votre tranquillité d'esprit, car la dernière chose dont vous devriez vous préoccuper, que vous soyez en voyage ou à la maison, c'est de votre carte de crédit. Si votre carte de crédit est perdue ou volée, ou si vous soupçonnez quelqu'un de l'utiliser ou d'en utiliser le numéro, il vous suffit de communiquer le plus vite possible avec la Banque CIBC. Nous prendrons alors les mesures nécessaires pour retrouver votre carte et déclarer sa perte ou son vol aux autorités compétentes. Vous devez signaler immédiatement la perte ou le vol d'une carte de crédit CIBC en nous appelant au 1 866 346-2999 (du Canada et des États-Unis) ou à frais virés au 416 784-0116 (de partout ailleurs). Rappelez-vous que vous pouvez aussi obtenir jusqu'à 5 000 $ d'avances en espèces en cas d'urgence, sous réserve de votre crédit disponible et de vos fonds disponibles, si votre carte est perdue ou volée[9].

Modalités relatives aux cartes de crédit CIBC Costco

Qui peut demander une carte de crédit CIBC Costco?

- Pour faire une demande de carte de crédit CIBC Costco au Canada, vous devez être un membre actif de Costco Wholesale. Cette exigence s'applique au Titulaire de carte principal et à tous les Usagers autorisés.
- Les Usagers autorisés doivent être des membres actifs de Costco Wholesale avant d'être ajoutés au compte.
- La Banque CIBC a le droit de fermer le compte de carte de crédit sans préavis si le Titulaire de carte principal n'est plus membre de Costco Wholesale ou de retirer un Usager autorisé s'il n'est plus membre de Costco Wholesale.

Avis important sur la protection des renseignements personnels

Lorsque vous faites une demande de carte de crédit CIBC Costco et que vous détenez une telle carte active, vous consentez à ce qui suit : Nous communiquons certains renseignements personnels tirés de votre demande de carte de crédit à Costco Wholesale Canada Ltd. (« Costco »), qui possède et exploite le programme d'adhésion à Costco, afin de traiter votre demande. Nous communiquerons votre nom, votre numéro de membre de Costco et l'état de votre demande (soumise ou terminée).

Si votre demande est approuvée, nous communiquons à Costco certains renseignements personnels supplémentaires afin de vous fournir la carte de crédit CIBC Costco et les primes et services connexes. Nous communiquerons votre numéro d'identification de partenaire de crédit, les quatre derniers chiffres de votre carte de crédit, la date d'expiration de votre carte de crédit, votre code postal, l'état de votre compte et les renseignements sur vos Chèques-cadeaux, comme le montant et le numéro d'un Chèque-cadeau.

La Banque CIBC communiquera également à Costco le nom, le code postal, le numéro de membre et l'état du compte de tous les Usagers autorisés de la carte de crédit CIBC Costco. Costco communiquera à la Banque CIBC des renseignements sur l'adhésion à Costco du Titulaire de carte, notamment le nom, la photo et le numéro de membre de Costco (qui figureront tous deux sur la carte de crédit), la date de début de l'adhésion, le type et le palier, ainsi que l'état de l'adhésion à Costco du Titulaire de carte. Costco fournira à la Banque CIBC le numéro du permis de revente du Titulaire de carte, s'il y a lieu.

Costco fournira également à la Banque CIBC des renseignements sur l'échange de Chèques-cadeaux, comme le montant échangé, le moment et l'endroit où il a été échangé, ainsi que le numéro du Chèque-cadeau. De temps à autre, la Banque CIBC et Costco recueillent, utilisent et communiquent entre eux ces renseignements personnels ainsi que toute mise à jour apportée à ces renseignements afin d'établir, d'administrer et de tenir à jour la carte de crédit CIBC Costco du Titulaire de carte et votre adhésion à Costco. Costco et la Banque CIBC peuvent aussi utiliser les renseignements que nous recueillons et communiquons pour vous informer des offres de la Banque CIBC.

Costco et nous pouvons supprimer les renseignements personnels concernant le Titulaire de carte et utiliser les données anonymes obtenues de plusieurs façons : pour des rapports et analyses internes; pour commercialiser et améliorer le programme de carte de crédit CIBC Costco et ses produits et services; pour les communiquer à des sociétés affiliées et à des partenaires, lesquels peuvent les utiliser aux mêmes fins.

La Banque CIBC recueillera, utilisera et communiquera également les renseignements personnels du Titulaire de carte comme l'indique la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels intitulée « Protection des renseignements personnels ». Cela comprend l'échange de renseignements vous concernant au sein de la Banque CIBC ainsi qu'entre la Banque CIBC et les agences d'évaluation du crédit, les partenaires de programme et d'autres entités, aux fins suivantes : i) vous identifier, ii) déterminer votre admissibilité (ou celle d'une personne pour qui vous agissez comme caution) aux produits et aux services, iii) confirmer les renseignements que vous nous fournissez, iv) vous protéger et protéger la Banque CIBC en cas d'erreur ou d'activité criminelle, v) confirmer votre solvabilité, vi) nous acquitter de nos responsabilités juridiques et réglementaires, ou vii) promouvoir les produits et services de la Banque CIBC, de tout programme de partenaire CIBC ou d'un autre tiers. Nous, ainsi que d'autres agences, pouvons communiquer avec vous à l'une ou l'autre de ces fins aux numéros et adresses que vous nous avez fournis. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres promotionnelles de la Banque CIBC, vous pouvez joindre la Banque CIBC en tout temps au 1 800 465-CIBC (2422). Aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas recevoir d'offres promotionnelles.

Vous trouverez la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels en centre bancaire ou sur le site cibc.com/francais. Cette politique peut être mise à jour de temps à autre. Nous publierons sur notre site Web la version la plus récente.

Pour en savoir plus sur la façon dont Costco peut recueillir, utiliser ou communiquer les renseignements personnels d'un Titulaire de carte, consultez sa politique sur la protection des renseignements personnels en ligne au costco.ca/privacy-policy.html ou communiquez par écrit avec le responsable de la protection de la vie privée de Costco à l'adresse suivante : À l'attention du responsable de la protection de la vie privée, Costco Wholesale Canada Ltd., 415 West Hunt Club Road, Ottawa (Ontario) K2E 1C5.

Remarques, marques de commerce et mentions juridiques

1 La car te est fournie et administrée par la Banque CIBC et sert aussi de carte de membre de Costco. En étant titulaire d'une carte, vous entretenez une relation avec Costco et avec la Banque CIBC.

2 Obtenez 3 % de remise en argent sur les achats (moins les retours) effectués auprès des marchands classés par le réseau de carte de crédit comme étant des stations-service de Costco au Canada et 2 % de remise en argent sur les achats (moins les retours) effectués auprès des marchands classés par le réseau des cartes de crédit dans la catégorie station-service et recharge pour véhicules électriques avec le code de catégories de marchands CCM 5552 pour la première tranche de 5 000 $ d'achats annuels nets par carte dans cette catégorie portés à votre compte. Au-delà de ce montant, les achats nets par carte effectués dans toutes les stations-service, incluant celles de Costco, et les achats aux bornes de recharge pour véhicules électriques avec le code de catégories de marchands CCM 5552 donneront droit à 1 % de Remise en argent. Obtenez 2 % de remise en argent sur les achats (moins les retours) classés par le réseau de carte de crédit comme étant des achats effectués sur le site Costco.ca pour la première tranche de 8 000 $ d'achats annuels nets par carte dans cette catégorie portés à votre compte. Au-delà de ce montant, les achats nets par carte effectués sur le site Costco.ca donneront droit à 1 % de Remise en argent. Les achats effectués auprès des marchands classés par le réseau de carte de crédit dans la catégorie restaurant donneront droit à 3 % de Remise en argent et tous les autres achats admissibles donneront droit à 1 % de Remise en argent. Les limites de 5 000 $ et de 8 000 $ seront remises à zéro le 1er janvier. Les Remises en argent seront attribuées sous la forme d'un Chèque-cadeau de remise en argent émis en dollars canadiens à un Titulaire de carte principal admissible une fois par année civile en janvier pour la remise en argent obtenue au cours de l'année civile précédente. Le Chèque-cadeau de remise en argent peut être échangé uniquement contre des achats effectués à tout entrepôt Costco Wholesale au Canada. Les Usagers autorisés inscrits au Compte ne reçoivent pas et ne peuvent pas échanger de Chèques-cadeaux de remise en argent.

3 Pour être admissible à un Chèque-cadeau de remise en argent pour les remises accumulées au cours de l'année, vous devez être titulaire d'un compte de carte de crédit CIBC Costco En règle au 31 décembre et l'adhésion à Costco du Titulaire de carte principal doit être active au 31 décembre. Les Chèques-cadeaux ne peuvent pas servir à acheter : des boissons alcoolisées, des cigarettes ou d'autres produits du tabac, des produits ou des services à l'extérieur des caisses avant des entrepôts Costco, comme les achats effectués dans les stations-service de Costco, les Centres du pneu, les aires de restauration, les Centres d'optique (Québec seulement), les pharmacies ou en ligne sur le site costco.ca, certains services, y compris les services de voyage, les services automobiles et les autres services pouvant être déterminés de temps à autre par Costco, à sa seule discrétion, des produits ou services faisant l'objet de restrictions juridiques ou réglementaires, ou tout autre produit ou service pouvant être déterminé de temps à autre par Costco, à sa seule discrétion.

4 Les couvertures d'assurance incluses avec les cartes de crédit CIBC sont souscrites auprès de **La Compagnie d'assurance Belair inc**. Vous pouvez communiquer avec l'assureur au 1 866 363-3338 au Canada et aux États-Unis ou au 905 403-3338 à frais virés de partout ailleurs, ou visiter le site cibc.client.insure/fr. Les différentes cartes auront des couvertures différentes. Pour en savoir plus sur les couvertures incluses avec une carte en particulier et pour obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, les garanties, les restrictions, les limites et les exclusions, visitez la page https://www.cibc.com/fr/personal-banking/credit-cards/manage/agreements-and-insurance.html et consultez les certificats d'assurance inclus dans la trousse de votre carte. Certaines couvertures d'assurance nécessitent que les achats soient portés à la carte pour que l'assurance soit en vigueur. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. Certaines assurances sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant que l'assurance puisse s'appliquer.

5 Tous les Titulaires de carte (Titulaire de carte principal et Usagers autorisés) inscrits au compte peuvent choisir un NIP au moyen de l'application Services bancaires mobiles CIBC ou des Services bancaires CIBC en direct. Un NIP est requis pour les opérations au guichet automatique et certains achats en magasin.

6 Les Opérations doivent être passées à votre compte avant qu'une alerte de dépenses se déclenche. Il peut s'écouler jusqu'à 24 heures avant qu'une alerte soit donnée lorsqu'une opération susceptible de la déclencher est passée au compte.

7 Les Plans de paiement par versements MonTempo CIBC permettent aux titulaires de carte admissibles de convertir une ou des opérations par carte admissibles en versements mensuels (incluant les intérêts) sur une période déterminée. Lorsque vous créez un Plan de paiement par versements, vous pouvez sélectionner une durée de versements (en mois) assortie d'un taux d'intérêt annuel. Une fois que vous avez accepté les modalités du Plan de paiement par versements et que ce dernier a été créé, vous pouvez l'annuler en tout temps, mais vous ne pouvez pas le modifier. Les Plans de paiement par versements MonTempo CIBC sont offerts uniquement : a) aux titulaires dont le Compte est en règle; b) pour certains Comptes admissibles et certaines Opérations admissibles. Pour connaître toutes les modalités, visitez le site cibc.com/montempo.

[8] Sous réserve des limites des opérations établies par les marchands.

[9] Les avances en espèces ne donnent pas droit à la remise en argent. L'intérêt s'accumule à compter de la date à laquelle les avances sont consenties.

[10] Le Titulaire de carte principal peut fixer et modifier les Limites de dépenses des Usagers autorisés pour n'importe quel Usager autorisé du compte de carte de crédit en communiquant avec la Banque CIBC. La Banque CIBC se réserve le droit de modifier les limites de dépenses en tout temps par suite d'une diminution de la limite de crédit ou de la limite de retrait en espèces de la carte. Les limites de dépenses des Usagers autorisés sont sous réserve de la limite de crédit et de la limite de retrait en espèces globales du compte de carte de crédit; les fonds auxquels a accès un Usager autorisé peuvent donc être inférieurs à la limite de dépenses fixée. La Limite de dépenses des Usagers autorisés est remise à zéro chaque mois, ou plus tôt si le Titulaire de carte principal le demande ou si l'Usager autorisé effectue un paiement au compte de carte de crédit. Par « espèces », on entend les avances en espèces, les Chèques Pratiques et les virements de solde. Pour obtenir toutes les précisions, visitez le site https://www.cibc.com/fr/personal-banking/credit-cards/manage.html.

Modalités du Programme de Remises en argent

Modalités du Programme

1. Les présentes Modalités du programme s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités antérieures. Elles régissent votre Compte de remise en argent ainsi que l'accumulation et l'échange de Remises en argent. Les Modalités du programme s'appliquent au Titulaire de carte principal et à tout Usager autorisé. L'utilisation de votre Carte signifie l'acceptation des Modalités du programme.
2. Votre Entente avec le titulaire de carte s'applique aussi au Programme et, en cas de divergence entre les présentes Modalités du programme et votre Entente avec le titulaire de carte, l'Entente avec le titulaire de carte prévaudra, dans la mesure nécessaire pour résoudre cette divergence.
3. Si vous consultez le solde de vos Remises en argent dans votre Compte de remise en argent, vous serez également lié par les modalités d'utilisation du Site Web.
4. Les avantages et caractéristiques, qui diffèrent d'une Carte à l'autre, sont décrits dans votre trousse de bienvenue et sur le site cibc.com/francais.
5. La participation au Programme est réservée aux Titulaires de carte canadiens qui sont membres de Costco.

Accumulation de Remises en argent

6. Chaque dollar canadien d'achat net porté à la Carte permet d'accumuler le montant en Remises en argent qui est précisé par la Banque CIBC. Les cents ne donnent pas droit à des Remises en argent. Les Remises en argent sont arrondies au cent le plus près. Les Remises en argent sont accumulées sur les achats par Carte, moins les retours, mais non sur les avances en espèces, les frais, les intérêts, les virements de solde, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC[MC], les paiements, les Chèques Pratiques CIBC ou les achats effectués au moyen du Chèque-cadeau. La Banque CIBC pourrait aussi vous permettre d'accumuler occasionnellement des Remises en argent supplémentaires pour certains types d'achats.
7. Il n'y a aucune limite au montant en Remises en argent que vous pouvez accumuler au cours d'une année civile.
8. Aucune Remise en argent n'est accordée aux achats en attente; elle sera accordée uniquement lorsque l'achat aura été porté à votre Compte.
9. Si une Opération donnant droit à des Remises en argent est annulée ou corrigée, les Remises en argent associées à l'Opération seront déduites du Compte de remise en argent au taux auquel elles ont été obtenues. À l'inverse, si le montant de l'Opération est rajusté à la hausse, les Remises en argent associées à l'Opération seront ajoutées au Compte de remise en argent. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à votre Compte de remise en argent conformément à votre Entente avec le titulaire de carte.
10. Les achats des Usagers autorisés portés à votre Compte donnent droit à des Remises en argent qui seront ajoutées au Compte de remise en argent.
11. Sur chaque Relevé mensuel figurera le montant total de Remises en argent accumulées ou déduites pendant la période couverte par le relevé ainsi que le montant total de Remises en argent détenues dans le Compte de remise en argent du Titulaire de carte principal à la fin de la période couverte par le relevé.
12. Le solde des Remises en argent affiché dans Services bancaires en direct ou dans l'application mobile ou connus du Centre de contact pourrait ne pas refléter les opérations très récentes (notamment les remboursements d'achats) qui n'ont pas encore été portées à votre Compte de remise en argent. Si vous avez des questions ou des commentaires sur le solde courant de votre Compte de remise en argent, vous pouvez appeler la Banque CIBC au 1 866 346-2999.
13. La loi pourrait interdire à la Banque CIBC de vous accorder des Remises en argent sur certains achats.

14. La Banque CIBC pourrait occasionnellement mettre en place des promotions dans le contexte du Programme. Les modalités promotionnelles vous seront alors communiquées séparément, au moment de l'offre.
15. Les Remises en argent vous seront accordées après l'inscription de votre Compte au Programme. Aucune Remise en argent ne vous sera accordée rétroactivement.
16. Conformément aux Modalités du programme, la Banque CIBC peut choisir de créditer le Compte de remise en argent du Titulaire de carte principal d'un montant équivalant aux remises en argent que vous avez accumulées dans votre compte de Capital One entre le 1er janvier 2022 et le 3 mars 2022. La Banque CIBC n'est pas responsable des remises en argent que vous avez accumulées avec Capital One, indépendamment de sa décision de vous en créditer. Cette disposition peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Chèque-cadeau

17. Si votre Compte est admissible, nous remettrons au Titulaire de carte principal un Chèque-cadeau en dollars canadiens assorti d'un identificateur numérique unique avec son Relevé mensuel de janvier. Le montant du Chèque-cadeau correspondra au montant total des Remises en argent accumulées au cours de l'année civile précédente (du 1er janvier au 31 décembre). Si vous recevez votre Relevé mensuel par voie électronique, le Chèque-cadeau vous sera également remis par voie électronique, en même temps que votre Relevé mensuel de janvier, si vous y êtes admissible. Si le Titulaire de carte principal nous a fourni une adresse courriel, nous lui enverrons le Chèque-cadeau par courriel. Une copie du Chèque-cadeau sera également accessible par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct et de votre application Services bancaires mobiles CIBC.
18. Les Usagers autorisés inscrits au Compte ne reçoivent pas et ne peuvent pas échanger de Chèques-cadeaux.
19. Votre Compte doit être ouvert et En règle au 31 décembre pour que le Titulaire de carte principal obtienne un Chèque-cadeau au mois de janvier suivant. Pour obtenir un Chèque-cadeau en janvier de l'année suivante, le Titulaire de carte principal doit aussi être un membre actif de Costco au 31 décembre.
20. Si votre Compte n'est pas ouvert et qu'il n'est pas En règle au 31 décembre, le Titulaire de carte principal ne recevra pas de Chèque-cadeau en janvier et perdra les Remises en argent accumulées au cours de l'année civile précédente (du 1er janvier au 31 décembre).
21. Nous pourrions juger que votre Compte est admissible à un Chèque-cadeau même s'il n'est pas considéré comme étant « En règle ». Rien ne nous oblige toutefois à le faire, même si nous l'avons déjà fait par le passé.
22. Une fois émis, les Chèques-cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, sauf indication contraire.
23. Il vous incombe de nous transmettre vos coordonnées exactes et à jour.
24. Nous ne sommes pas responsables du courrier ou des courriels reçus en retard, mal acheminés ou non livrés ni des problèmes résultant de votre omission de nous informer de tout changement à vos coordonnées.
25. Les Chèques-cadeaux doivent être remis au moment de l'échange et ne sont pas transférables.
26. Sauf indication contraire, les Chèques-cadeaux n'ont pas de date d'expiration.
27. Un Chèque-cadeau ne peut être utilisé qu'une seule fois par le Titulaire de carte principal pour des achats effectués exclusivement aux caisses avant des entrepôts de Costco au Canada et n'a aucune valeur autre que sa valeur d'échange pécuniaire. Tout solde du Chèque-cadeau restant après des achats effectués à un entrepôt Costco Wholesale sera versé au Titulaire de carte principal sous la forme choisie par l'entrepôt Costco Wholesale au moment de l'utilisation.
28. Si vous échangez un Chèque-cadeau plus d'une fois, le montant total de ces échanges multiples nous sera exigible et nous sera payable immédiatement. Nous nous réservons le droit de porter à votre Compte le montant total de tout Chèque-cadeau qui a été échangé de façon inappropriée.
29. Nous nous réservons le droit de porter à votre Compte le montant total de tout Chèque-cadeau que vous échangez et qui vous aurait été envoyé en raison d'une erreur informatique, d'une défaillance technique, d'une erreur d'un employé, d'un client ou d'une autre nature, d'une fraude ou d'une autre utilisation inappropriée du Programme, comme nous le déterminons à notre entière discrétion et lorsque la loi le permet.
30. Les Chèques-cadeaux ne peuvent pas servir à acheter :
    a. des boissons alcoolisées, des cigarettes ou d'autres produits reliés au tabac;
    b. des produits ou des services à l'extérieur des caisses avant des entrepôts Costco, comme les achats effectués dans les stations-service de Costco, les Centres du pneu, les aires de restauration, les Centres d'optique (Québec seulement), les pharmacies ou en ligne sur le site costco.ca;
    c. certains services, y compris les services de voyage, les services automobiles et les autres services pouvant être spécifiés de temps à autre par Costco, à sa seule discrétion;
    d. des produits ou services faisant l'objet de restrictions juridiques ou réglementaires; ou
    e. tout autre produit ou service pouvant être spécifié de temps à autre par Costco, à sa seule discrétion.

Renseignements supplémentaires sur le Programme de Remises en argent

31. Nous ne sommes pas tenus de créditer votre Compte de remise en argent des Remises en argent accumulées pour des achats nets réglés avec la Carte pendant une période couverte par un Relevé mensuel si votre Compte n'est pas ouvert et En règle à tout moment pendant une période couverte par un Relevé mensuel. Si votre Compte de remise en argent est crédité par erreur ou autrement crédité des Remises en argent qui n'ont pas été accumulées légitimement pour quelque raison que ce soit, nous avons le droit de retirer lesdites Remises en argent du Compte de remise en argent sans préavis et en tout temps.
32. Nous nous réservons le droit de retirer la participation au Programme de tout Titulaire de carte en tout temps, notamment en cas de fraude, d'abus des privilèges du programme ou de violation des Modalités du programme ou de tout autre comportement inapproprié, selon ce que nous déterminons à notre entière discrétion. Une telle exclusion peut entraîner la perte ou le rajustement des Remises en argent accumulées.
33. Vous avez la responsabilité de vérifier le montant des Remises en argent figurant sur chaque Relevé mensuel. Vous devez nous aviser par écrit de toute erreur, omission ou objection relativement aux Remises en argent figurant (ou ne figurant pas) sur un Relevé mensuel dans les six mois de la date du Relevé mensuel sur lequel les Remises en argent figuraient (ou auraient dû figurer). À défaut, nous avons le droit de considérer le Relevé mensuel comme juste, à l'exception des crédits erronés.
34. Vos Remises en argent accumulées ne vous donnent aucun droit acquis. Les Remises en argent n'ont aucune valeur pécuniaire; elles ne peuvent être échangées contre de l'argent comptant ni utilisées à titre de crédit au solde de votre Compte. Les Remises en argent ne peuvent constituer le fondement d'une réclamation monétaire contre nous.
35. Les Remises en argent ne sont pas cessibles, même à un autre Compte de remise en argent, et ne peuvent être attribuées ou divisées en cas de séparation, de divorce, de faillite ou autre, à moins que nous n'y consentions. Les Remises en argent ne peuvent être liées, offertes en garantie ou hypothéquées d'aucune façon que ce soit.

Décès du Titulaire de carte principal, fermeture du Compte et fin du Programme

36. Si le Titulaire de carte principal décède et qu'un conjoint, conjoint de fait ou partenaire en union civile qui est un Usager autorisé du même Compte présente une demande et est autorisé à agir comme Titulaire de carte principal de remplacement, toutes les Remises en argent demeureront au Compte de remise en argent. Autrement, le Compte de remise en argent sera fermé et un crédit sur le relevé correspondant au montant accumulé au cours de l'année civile sera crédité au Compte.
37. Si un Titulaire de carte principal ferme son Compte, refuse de renouveler sa Carte ou amorce un changement de produit qui mène à la fermeture du Compte, toutes les Remises en argent du Compte de remise en argent seront annulées sans qu'aucune compensation ne lui soit versée. Le rétablissement du Compte ne donnera pas lieu à une compensation pour les Remises en argent perdues.
38. Si nous fermons un Compte ou annulons une Carte associée à ce Compte, car le Compte n'est pas En règle ou pour toute autre raison permise en vertu de l'Entente avec le titulaire de carte, le Compte de remise en argent qui y est associé sera automatiquement fermé et toutes les Remises en argent seront immédiatement annulées.
39. Si nous devons mettre fin au Programme, nous ferons parvenir un préavis de 60 jours au Titulaire de carte principal, lequel préavis pourra être joint à un Relevé mensuel ou y figurer. Ce préavis sera réputé avoir été transmis également aux Usagers autorisés, aux Titulaires de carte et aux Délégués. Le préavis contiendra des renseignements sur l'échange et l'expiration des Remises en argent qui n'ont pas été échangées avant la fin du Programme.

Autres renseignements sur le Programme

40. Nous pouvons communiquer des renseignements à l'égard d'un Compte de remise en argent au Titulaire de carte principal, à un Usager autorisé ou à un Délégué.
41. La Banque CIBC et ses représentants ne sont responsables d'aucune perte ni blessure, d'aucun décès, coût ou dommage, ni d'aucune dette ou dépense que vous ou les membres de votre famille pouvez subir ou engager, et vous exonérez et dégagez la Banque CIBC et ses représentants de toute réclamation, demande, action et de tout droit d'action pouvant survenir, relativement à ce qui suit :
    a. une erreur ou une omission dans le Site Web ou dans d'autres sources de renseignements sur le Programme;
    b. une erreur ou un retard de crédit ou de débit porté à votre Compte de remise en argent; et
    c. l'utilisation d'un Chèque-cadeau.

Cette décharge lie vos représentants successoraux, héritiers, successeurs et ayants droit.

42. Nous pouvons modifier, suspendre ou résilier le Programme en totalité ou en partie, ou encore le remplacer par un autre, en tout temps. Si la loi l'exige, nous vous informerons d'une modification proposée, ainsi que de tout autre renseignement exigé par la loi, au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Nous vous transmettrons les avis de modification par l'un ou l'autre des moyens autorisés par les lois applicables, notamment en envoyant un avis écrit ou par voie électronique au Titulaire de carte principal ou en affichant un avis sur le Site Web, où se trouve toujours la version la plus récente des Modalités du programme. Nous enverrons tout avis écrit à la plus récente adresse postale que le Titulaire de carte principal nous a fournie. Si nous apportons aux présentes Modalités du programme une modification mineure ou qui s'avère avantageuse pour vous, nous vous en informerons en affichant un avis sur le Site Web. Toute modification apportée aux présentes Modalités du programme ou au Programme peut avoir une incidence sur les Remises en argent que vous pouvez avoir déjà accumulées ou sur leur accumulation ultérieure.

43. Les dispositions suivantes ne s'appliquent qu'aux Comptes de remise en argent dont le Titulaire de carte principal est un résident du Québec : Nous donnerons au Titulaire de carte principal un préavis de 60 jours pour toute modification apportée à une disposition essentielle des présentes Modalités du programme et un préavis de 30 jours pour toute autre modification. Le préavis comprendra une comparaison des modalités actuelles et nouvelles et la date de prise d'effet de la modification. Le Titulaire de carte principal peut refuser toute modification en annulant son Compte de remise en argent, sans frais, ni pénalité, ni indemnité de résiliation, en avisant la Banque CIBC dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de ladite modification.
44. Vous êtes responsable de toute responsabilité fiscale et de toute obligation de déclaration fiscale découlant de votre utilisation du Programme.
45. Les fournisseurs de services externes indépendants peuvent offrir des fournitures et des services dans le contexte du Programme.
46. Les présentes Modalités du programme sont régies et doivent être interprétées conformément aux lois applicables au Canada. Les tribunaux de la province ou du territoire canadien où le Titulaire de carte principal réside (ou de l'Ontario, s'il réside à l'extérieur du Canada) auront la compétence exclusive à l'égard de tout différend survenant relativement aux Remises en argent ou aux Modalités du programme.
47. Nous nous réservons le droit de reporter l'exercice de nos droits aux termes du Programme ou de nous abstenir de les exercer sans pour autant les perdre ou y renoncer.
48. Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les Modalités du programme ont le sens qui leur est donné ci-dessous :
    a. **Banque CIBC** ou **nous** désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
    b. **Carte** désigne une carte de crédit CIBC qui fait partie du Programme.
    c. **Chèque-cadeau** désigne le Chèque-cadeau émis conformément aux Modalités du programme.
    d. **Compte** a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
    e. **Compte de remise en argent** s'entend du compte de Remise en argent qui est lié au Compte du Titulaire de carte principal.
    f. **Costco** désigne Costco Wholesale Canada Ltd.
    g. **Délégué** s'entend de toute personne que le Titulaire de carte principal a désignée comme étant autorisée à se renseigner ou à faire des demandes en ce qui a trait au Compte de remise en argent.
    h. **En règle** a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
    i. **Entente avec le titulaire de carte** désigne l'entente avec le titulaire de carte régissant le Compte, telle qu'elle peut être modifiée et remplacée de temps à autre.
    j. **Modalités du programme** désigne la présente liste des modalités applicables au Programme.
    k. **Programme** désigne le Programme de Remises en argent.
    l. **Relevé mensuel** désigne le relevé mensuel du Compte envoyé au Titulaire de carte principal.
    m. **Remise en argent** désigne les remises en argent émises en vertu du Programme dont la valeur est exprimée en dollars et en cents canadiens.
    n. **Site Web** désigne le site Web à l'adresse cibc.com/francais ou à une autre adresse qui la remplacerait.
    o. **Titulaire de carte** a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
    p. **Titulaire de carte principal** a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
    q. **Usager autorisé** a le sens qui lui est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.
    r. **vous**, **votre** ou **vos** désignent un ou des Titulaires de carte principaux, Usagers autorisés ou Délégués, selon le cas.
    s. **y compris**, **notamment** et **incluant** signifient « y compris, mais sans s'y limiter ».

COSTCO et COSTCO WHOLESALE sont des marques de commerce détenues par Price Costco International Inc. et sont utilisées sous licence.

Mastercard, World Mastercard et Cirrus sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated.

iPhone[MD], iPad[MD] et le logo Apple sont des marques de commerce d'Apple inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Android[MC] est une marque de commerce de Google Inc.

Interac[MD] est une marque déposée d'Interac Corp., utilisée sous licence.

L'indicateur d'opération sans contact est une marque déposée d'EMVCo LLC.

[MD] Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leur titulaire de marque respectif.

Tous les renseignements étaient valides au moment de l'impression et sont sujets à des modifications sans préavis.

Coordonnées importantes

Services de cartes de crédit CIBC

Au Canada et aux États-Unis 1 866 346-2999

Ailleurs dans le monde 416 784-0116

Appareil de télécommunications pour malentendants

(ATME) (en Amérique du Nord) 1 877 331-3338

Remplacement de carte CIBC perdue ou volée

Au Canada et aux États-Unis 1 866 346-2999

Ailleurs dans le monde 416 784-0116

Sites Web :

cibc.com/francais

cibc.com/montempo

cibc.com/fr/personal-banking/credit-cards/manage.html

costco.ca/privacy-policy.html

mastercard.ca/avantages-des-cartes

mastercard.ca/worldfr

Tirez le maximum de votre carte CIBC Costco Mastercard[MD] carte CIBC Costco World Mastercard[MD]

Téléchargez l'application Services bancaires mobiles CIBC dès aujourd'hui

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

KT-25A-COMC-FRE

07/25